

Règlement de la compétition

La compétition

Elle a pour but de remettre au moins les 5 prix suivants:

- Prix du podcast de fiction
- Prix du podcast documentaire ou de non-fiction
- Prix du podcast de conversation
- Prix de la création sonore et musicale dans un podcast
- Prix du podcast francophone

Les cinq prix seront décernés par un jury de professionnels dont la composition sera dévoilée le 1er octobre 2018. Chaque prix est doté de 3.000 euros par un partenaire du festival.

La sélection

Un comité indépendant est chargé de sélectionner un maximum de 6 podcasts dans chacune des cinq catégories. La liste des podcasts nommés pour la compétition sera présentée le 1^{er} octobre 2018.

Le prix du public

Un sixième prix, dit « prix du public », sera décerné au podcast nommé qui aura recueilli le plus grand nombre de voix auprès du public.

Le public pourra ou bien voter sur place pendant le festival, ou bien voter en ligne, notamment sur le site du Paris Podcast Festival.

La période du scrutin s'étend du 1er octobre 2018 (12h00) au 20 octobre 2018 (23h00). Ce prix est doté de 3.000 euros par un partenaire du festival.

L'inscription

Pour participer à la phase de sélection, il faut :

- * remplir le formulaire en ligne d'inscription sur le site du festival, entre le 1er août 2018 (12h00) et le 10 septembre 2018 (12h00), accompagnée d'un justificatif de nationalité pour les auteurs principaux
- * déposer une oeuvre sous la forme d'un lien d'écoute, (accompagné si nécessaire des identifiants et codes de connexion pour que l'écoute soit possible),
- * Valider sa participation

Les candidatures

La nationalité de l'auteur principal décide du classement de l'oeuvre présentée dans la compétition française ou la compétition francophone. La compétition française est ouverte à tous les podcasteurs de nationalité française. La compétition francophone est exclusivement réservée à des podcasteurs de nationalité étrangère concourant en langue française.

Les podcasteurs ayant une double nationalité et concevant des oeuvres en langue française doivent choisir entre les trois catégories de la compétition française ou la compétition francophone. Ils ne peuvent pas concourir dans les deux.

En ce qui concerne la compétition française, il appartient donc à chaque podcasteur d'inscrire son oeuvre dans l'une des trois catégories suivantes:

- Podcast de conversation
- Podcast de fiction
- Podcast de non-fiction / documentaire

Un même podcast ne peut faire l'objet que d'une seule candidature dans une seule catégorie.

Un même podcasteur peut toutefois présenter plusieurs œuvres, à raison d'une seule œuvre dans une seule catégorie. Il peut donc présenter au maximum trois œuvres, issues de trois podcasts différents dont il serait l'auteur, soit une par catégorie de la compétition française.

Le comité de sélection se réserve ensuite le droit de sélectionner parmi les œuvres présentées dans ces trois catégories, celles qui concourront pour le prix de la création sonore et musicale, sans que cela n'empêche les œuvres retenues pour ce prix d'être nommées dans les trois catégories d'origines.

Pour qu'une candidature soit prise en compte, il convient de respecter les modalités précisées à la rubrique « inscription ».

Le format

L'œuvre déposée pour la compétition consiste en un épisode de podcast.

Pour les épisodes de podcast de format court (jusque 10 minutes), un 2ème épisode peut être présenté à la suite du premier.

L'œuvre est déposée sous la forme d'un lien d'écoute (accompagné le cas échéant des identifiants et code de connexion nécessaires).

Comité de sélection

Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas retenir une candidature qui ne respecterait pas les conditions du règlement.

Le comité de sélection est souverain dans ses décisions notamment dans celle qui consiste à disqualifier une candidature qui ne respecterait pas les catégories de la compétition.

Copyright

Les candidats demeurent propriétaires des droits liés à leurs oeuvres.

Ils autorisent la diffusion, à titre gratuit, pour les besoins de la compétition et pour la promotion du festival, de leurs œuvres sur le site du festival et sur le site des partenaires du festival pendant une durée allant du 1er octobre 2018 jusqu'au 1er octobre 2019 et garantissent le Paris Podcast Festival, l'association les Ecouteurs, La Gaité Lyrique et tous les partenaires du festival contre le recours d'un tiers.